

1. *Débitrice*: **M.P.I. S.A. Medical Production International**, 1950 Sion
2. *Déclaration de faillite*: 18.06.2003
3. *Procédure*: ordinaire
4. *Echéance pour la remise des créances*: 05.09.2003
5. *Remarques*: Les créanciers ayant consigné leurs revendications dans le cadre de la procédure concordataire, avortée par décision judiciaire du 26 mai 2003, sont tenus de produire à nouveau, à peine de se voir déchu de leur droit.
Les débiteurs ainsi que tout détenteur de biens de la société en faillite, à quelque titre que ce soit, sont sommés également de s'annoncer dans le même délai, sous les sanctions légales ordinaires (article 324 CPS)
Première assemblée des créanciers: vendredi 10 octobre 2003 à 15 h 30 à la salle du café des Amis à Hérémenche.

Office des faillites d'Hérens
1981 Vex

(01109424)